

DC N° 2023.30



VILLE DE CRUSEILLES
(Haute-Savoie)

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le 19/09/2023

ID : 074-217400969-20230919-DC_2023_30-DE



**DÉCISION DE VENDRE LE VEHICULE BERLINGO
IMMATRICULE BH-228-SJ**

Madame le Maire de Cruseilles,

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales°;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Cruseilles n°2020/43 en date du 28 juillet 2020, télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 30 juillet 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat notamment en matière de :

- D'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

CONSIDERANT que le véhicule BERLINGO immatriculé BH-228-SJ n'est plus en service ;

CONSIDERANT la mise en vente effectuée sur la plateforme d'enchères des collectivités AGORASTORE, du 03/08/2023 au 24/08/2023 avec une mise à prix de départ de 800 € ;

CONSIDERANT le résultat des enchères et la proposition reçue à hauteur de 1 129 € de la SARL GARAGE ISERE AUTO, 278 Avenue de Savoie, 38530 PONTCHARRA ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de vendre le véhicule BERLINGO immatriculé BH-228-SJ à la SARL GARAGE ISERE AUTO, 278 Avenue de Savoie, 38530 PONTCHARRA pour la somme proposée de 1 129 €.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Mairie et copie en sera adressée à Madame le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cruseilles, le 19 septembre 2023

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD



Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le 19/09/2023



ID : 074-217400969-20230919-DC_2023_30-DE